



Procès verbal

Affaire suivie par : Pascal Landier
tél:05 47 30 51 65
pascal.landier@gironde.gouv.fr

Bordeaux, le 19 juin 2023

Objet : Comité consultatif de gestion de la réserve naturelle nationale des dunes et marais d'Hourtin -
Séance du 20 avril 2023

Présidence	
B. Herlemont	DDTM 33

Gestionnaire	
A. Pellé	ONF – Conservateur
T. Brutelle	ONF – Equipe réserve
D.Robert	ONF - équipe réserve
T. Esteve	ONF - équipe réserve
Collège 1	
L. Albert	DREAL Nouvelle-Aquitaine
C. Meunier	DDTM SEN
P. Landier	DDTM SEN
JP Quitot	DIRM SA
C. Astre	AEAG
Collège 2	
E. Jardot	SIAEBVELG
L. Maloubier	PNR Médoc
Y. Barreau	Maire de Naujac sur Mer
B. Vignaud	Mairie de Naujac sur Mer
J-C. Peintre	Mairie d'Hourtin

Collège 3	
J. Plessix	Représentantes des propriétaires privés
H. Dubost	AAPPMA Hourtin – Sandre Hourtinais
J. Martin	FDAAPPMA 33
M. Labeyrie	Asso. des Pêcheurs Côtiers Girondins
JL Gomez	Asso. des Pêcheurs Côtiers Girondins
T. Varenne	Fédération de Chasse 33
Collège 4	
C. Monferrand	Sté Linnéenne de Bordeaux

Personnes invitées :

B. Archaimbault	Propriétaire Hourtin
JM. Archaimbault	Propriétaire Hourtin
P. Plessix	Propriétaire Hourtin

Personnes excusées :

F. Thibier – Sous-préfet	A. Collosio – Cdt Zone maritime Atlantique (collège 1)
S. Gendry – ONF (Directeur adjoint)	C. Pauzies – CRNA (collège 2)
JO Terrier et P. Clavier - OFB (collège 1)	A. Le Fouler – CBNSA (collège 4)
V. Bertrin – INRAE (collège 4)	C. Dubreuil – SIAEBVELG (collège 2)
A. Legeay et S. Leroy – CSRPN (Collège 4)	P. Point – Asso. Vive la Forêt (collège 4)

M. Herlemont excuse le sous-préfet de Lesparre qui ne pouvait être présent, retenu par d'autres obligations et accueille les participants. N'ayant recensé aucune remarque sur le précédent compte-rendu du comité, il donne la parole à M. Pellé pour présenter le bilan d'activités 2022 (document annexé sur le site de la préfecture).

1 – Bilan d'activités 2022

A. Pellé présente les faits marquants de l'année 2022 :

- Outre le changement de conservateur, arrivé au 1^{er} août, l'équipe se compose de beaucoup de temps partiels et compte un total de 3,5 ETP (équivalent temps plein).
- Un temps de transition entre le départ de M. Bottin et l'arrivée de M. Pellé est à prendre en compte au cours de cette année.
- Accueil du public : Durant l'année, les batteries des éco-compteurs ont lâché privant la réserve de données aux entrées. 14 classes primaires sur 8 sorties ont été accueillies en visites guidées.
- Surveillance : Contrairement aux autres années, il n'y a pas d'opérations conjointes avec les services de gendarmerie. Cela est dû à la vacance de poste du conservateur. Il faut comptabiliser 83 jours de surveillance, toutefois sans inclure les journées de surveillance « Incendie ».
- gain de la roselière dû à l'installation de piquets

- Inventaires annuels :
 - Crapaudrome : les captures sont moins importantes. En cause, une météorologie moins clémente avec un hiver plus froid. Cette mission reste toujours très chronophage et le projet de création d'un crapauduc est bien avancé. Les appels à projet seront étudiés courant 2023. Le sujet a été relayé par la presse au travers d'un reportage.
 - Avifaune : suivi de limicoles côtiers : se réalise par un comptage une fois par mois
 - Chiroptères : cette année et pour la première fois, une Barbastelle a été capturée
- Travaux de gestion :

C'est une collaboration avec plusieurs intervenants :

- les services techniques de la commune d'Hourtin, notamment pour l'entretien de bouées sur le lac
- l'APADEV pour l'entretien des sentiers
- le SIAEBVELG pour la maîtrise des ouvrages hydrauliques et la gestion des niveaux d'eau
- la Maison rurale de St Yzans pour l'arrachage de la Jussie sur les rives du lac

C'est aussi :

- l'entretien de la signalétique : un travail de fond qui se perpétue
- l'abattage de pins sur la zone sud de la réserve, côté lac : Il s'agit de stopper l'érosion constatée de la plage

Milieux humides :

- l'ouvrage de Louley fonctionne. Il se trouve au nord de la réserve
- ouverture de 20 ha de landes : le broyage a été effectué tout en gardant certains îlots dans la parcelle où une craste avait déjà été reconnectée pour garder un lien avec l'eau

Eco pastoralisme :

- après une étude en cours réalisée par Biogéco de l'Université de Bordeaux, un effet de surpâturage est constaté sur la Molinie. Le pâturage des bovins n'est pas seul en cause, le changement climatique est aussi impactant.

Milieux forestiers :

- les mares ont un grand intérêt pour la reproduction des amphibiens et des odonates. Il est nécessaire de garder leur fonctionnalité en les entretenant, voire en les dégagant à nouveau. Le sable a tendance à les reboucher et les pins y poussent facilement.

Milieux dunaires :

- les travaux d'entretien consistent en un ramassage des déchets sur l'estran et les dunes, deux fois an (mai et juin)
- une opération de restauration de dune grise est menée chaque année depuis 2015

M. Archambault s'interroge sur les mesures prises pour lutter contre les incendies. Il a constaté une certaine incohérence entre les décisions prises, les lieux et les dates d'affichage.

M. Pellé répond que les arrêtés ont été reçus par mail entraînant un affichage adapté pas toujours clair. Sur le territoire de la réserve, il a été institué une harmonisation du panneauage et il a été reconnu qu'un effort devait être fait pour laisser certaines pistes cyclables maintenues.

M. Herlemont mentionne que les arrêtés ne peuvent qu'évoluer grâce au retour d'expérience qui a effectivement fait le constat de difficulté de mise en œuvre pratique sur le terrain. Dans le futur, il est question de mettre en place une météo de la forêt et un partenariat avec le journal « Sud-Ouest » pour diffuser l'information. Ce qui serait un gain pour le nombre de personnes informées.

M. Varenne signale que la réserve ne possède pas de plan de chasse et de ce fait, les prélèvements de grand gibier sont en baisse. Cela devient problématique car les sangliers occasionnent de plus en plus de dégâts en Gironde. Il demande si un rapport des dégâts peut être porté à sa connaissance.

M. Pellé répond que le même taux de prélèvement a été déterminé en 2022 et en 2021. Il n'y a pas de chiffre précis pour recenser la population mais il y a une baisse du nombre de prélèvement de sangliers sur la RNN avec la même pression de chasse depuis 3 ans. Il est toutefois nécessaire de trouver des solutions innovantes telles que la traque à l'affût sur zone de passage. La récente commission « plan de chasse » à l'échelle du département a mis en évidence pour le Médoc une augmentation importante des populations de cerfs : les plans de chasse ont été revus en conséquence.

M. Varenne assure d'atteindre les objectifs avec les modes de chasse traditionnelle.

M. Pellé indique que les battues impliquent des équipées importantes avec de grands rassemblements de chasseurs. Ce qui va à l'encontre de la quiétude des espèces et donc, des enjeux de conservation mis en œuvre au sein de la réserve.

M. Archaimbault demande qui s'occupe de l'arasement de la dune d'Hourtin plage.

M. Pellé répond que l'ONF s'occupe de la partie domaniale et les communes sont gestionnaires de la partie plages.

2 – Bilan financier 2022 et perspectives

Le bilan financier est publié sur le site de la préfecture.

Les différents points pour l'année 2023 sont développés :

- départ à la retraite de M. Devaux. Pour le remplacer, un profil naturaliste et forestier est recherché
- suivi mycologique : état des lieux des champignons sur la réserve pour éditer un atlas
- suivi des coléoptères dans les boisements
- mise en place de la traque-affût : chasse de la grande faune
- accentuer l'effort de police : maintenir la surveillance et la sensibilisation des gens au sein de la RNN
- gestion du troupeau à cheval et infrastructure à créer
- création des locaux de la RNN à Contaut

Mme Astre indique que le projet de crapauduc peut être pris dans les financements « Fond vert » en le visant comme étant un investissement « continuité écologique ».

M. Martin demande qu'à l'ouvrage de Louley soit établi un comptage des brochets ; sur l'entrée des géniteurs et sur la sortie des juvéniles.

M. Pellé mentionne que cela est prévu pour l'année 2023 et cela était trop récent pour l'avoir fait en 2022.

En l'absence de questions diverses, M. Herlemont remercie les participants pour leur présence et les échanges. Il annonce aux personnes intéressées que la visite terrain peut commencer.

VISITE TERRAIN

3 – essai de régulation d'espèces invasives

A l'entrée de la Palus de Molua sur les prairies Dulucq il y a avait la présence d'une espèce exotique envahissant sur le site d'un ancien bâtiment qui a été détruit. Il s'agissait de la renouée du Japon, après 5 année sous bâche et depuis une année complète sans la bâche, il n'y a pas de repousse observée. Le site est toujours surveillé pour agir au plus vite en cas de reprise mais le retour d'expérience est très intéressant.

4 – parcelle de lande (ouverture des milieux craste de Louley)

Sur cette parcelle de 15ha, un broyage de la végétation a été réalisé. L'embroussaillage ne permettait plus de maintenir ce milieu ouvert et favorable entre autres, aux limicoles. Lors de la visite, il a d'ailleurs été possible d'observer deux couples nicheurs de vanneaux huppés. De plus les aménagements de l'ouvrage de Louley ainsi que le contournement de la craste permettent un maintien en eau de cette parcelle et ainsi de conserver son caractère humide.

5 – Parc pastoral François Bottin

Ce parc de 20 ha est le dernier créé au sein de la réserve (2021), il permet de séparer les taureaux du parc principal et ainsi d'avoir une meilleure gestion génétique du troupeau de vaches marines landaises en partenariat avec le conservatoire des races d'Aquitaine. Le cheptel est composé de 7 animaux et en 2023 des travaux d'infrastructure seront réalisés pour faciliter la manipulation du bétail avec un parc de contention et de nourrissage pour le foin en période hivernale. Il est également prévu de clôturer une partie pour les maintenir dans cette zone en période hivernale et début de printemps, période

d'alimentation avec du foin, pour favoriser la repousse dans l'ensemble de la parcelle et ainsi permettre un pâturage pour les vaches sur une plus longue période, jusqu'à l'hiver, sans les effets de surpâturage pour les milieux.

Le président de la séance,



Benoît Herlemont

